

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la quatre cent deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 25 septembre 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 30 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la quatre cent deuxième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 25 septembre 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X*
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
MISSAOUI, Rokia Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X	
VACANT Membre socio-économique		

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :**PRÉSENT****ABSENT**

GIROUX, Jacques
Directeur général de la Fondation de l'UQO

X

LAPOINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille
Attachée d'administration

X

INVITÉES :

DEPATIE, Pascale
Auditrice, PriceWaterHouseCoopers S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (PwC)

X (point 5.1)

LEGAULT, Lise
Directrice du Service des finances

X (points 5.1 à 5.3)

*Absence motivée

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

Les membres conviennent en séance d'ajouter, au point 6.4 du présent ordre du jour, le point *Contrat de services de recherche forestière de gré à gré avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)*. Les documents afférents à ce dossier ont été transmis par courriel aux membres le 22 septembre 2017.

Un membre demande à avoir des précisions concernant l'embauche, par le comité exécutif le 28 août 2017, d'une doyenne des études par intérim. Il est notamment d'avis que le conseil d'administration aurait dû être saisi de cette question et qu'une consultation aurait dû être effectuée conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

Le secrétaire général souligne que la décision, prise par le comité exécutif pendant la saison estivale, est réputée valoir comme si elle avait été prise par le conseil, et ce, en vertu de l'article 57 « Délégation au comité exécutif » du *Règlement général* de l'UQO. Il ajoute que le poste n'est pas vacant, que la personne assume un remplacement par intérim et que le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche* ne s'applique pas.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbal :
 - 3.1. Quatre cent unième (19 juin 2017) réunion
 - 3.1.1. Approbation
 - 3.1.2. Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1 Quatre cent troisième (18 avril 2017) réunion du comité exécutif
 - 4.2 Quatre cent quatrième (19 juin 2017) réunion du comité exécutif
 - 4.3 Quatre cent cinquième (10 juillet 2017) réunion (extraordinaire) du comité exécutif
 - 4.4 Quatre cent sixième (28 août 2017) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017
 - 5.2 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017

- 5.3 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2017-2018
- 6.- Affaires générales et corporatives
 - 6.1. Information de la présidente
 - 6.2. Information du recteur
 - 6.3. Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
 - 6.4. Contrat de services de recherche forestière de gré à gré avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1. Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
 - 7.2. Admission au régime à temps partiel, aux trimestres d'été, aux programmes en développement international, et ce, dès le trimestre d'été 2018
 - 7.3. Hausse de contingentement de 20 à 30 étudiants à la maîtrise en travail social (3763) et (3563), au campus de Saint-Jérôme
- 8.- Nomination
 - 8.1. Nomination des membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2017-2018
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
 - 10.1. Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 - 10.1.1. Subvention de réinvestissement pour l'année universitaire 2016-2017
 - 10.1.2. Bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières pour l'année universitaire 2016-2017
 - 10.1.3. Subvention conditionnelle pour l'année universitaire 2016-2017
 - 10.1.4. Subvention du programme *Placements Universités* pour l'année universitaire 2016-2017
 - 10.2. *L'héritage intellectuel de Thibault Martin*, La Presse (Le Droit)
 - 10.3. *Participation aux délibérations du conseil d'administration – Décision du Tribunal d'arbitrage*
- 11.- Prochaine réunion (30 octobre 2017)
- 12.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- Procès-verbal :

3.1. Quatre cent unième (19 juin 2017) réunion

3.1.1. Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent unième (19 juin 2017) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la modification suivante :

Point 5.7 (p. CA-11) : (Plan stratégique 2016-2020) - remplacer, au deuxième paragraphe, les mots « plusieurs étudiants ont été engagés pour réaliser certains travaux des comités, dont un diplômé » par les mots « plusieurs étudiants ont été engagés pour réaliser certains travaux des comités, ainsi qu'un diplômé ».

3.1.2. Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent unième (19 juin 2017) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 5.5 (p. CA-9) : (exclusion des professeurs et des chargés de cours du test SEL) - le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que des recherches sont effectuées actuellement pour sonder la pratique des autres universités.

Point 5.11 (p. CA-12) : (*Règlement des études de cycles supérieurs*) - en réponse à la question d'un membre concernant la publication de la version définitive du Règlement, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que les personnes responsables travaillent actuellement à apporter de menues précisions. Elle indique que le document n'aura pas à être soumis au conseil à nouveau.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1. Quatre cent troisième (18 avril 2017) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, le vote étant demandé, les membres conviennent à la majorité (Pour : 11 – Contre : 1 – Abstention : 2) d'entériner les décisions de la quatre cent troisième (18 avril 2017) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.2. Quatre cent quatrième (19 juin 2017) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatrième (19 juin 2017) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.3. Quatre cent cinquième (10 juillet 2017) réunion (extraordinaire) du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, le vote étant demandé, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 2) d'entériner les décisions de la quatre cent cinquième (10 juillet 2017) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

4.4. Quatre cent sixième (28 août 2017) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent sixième (28 août 2017) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires administratives et financières

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, est présente pour le traitement des points 5.1 à 5.3. Madame Pascale Depatie, auditrice, est présente pour le traitement du point 5.1.

5.1. Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017

Le président du comité d'audit externe, monsieur Claude Chénier, présente les membres du comité, leur mandat et les travaux effectués dans le cadre de l'approbation des états financiers 2016-2017.

Madame Legault et madame Depatie présentent les états financiers.

L'UQO prépare ses états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec* et au *Règlement général 7* de l'Université du Québec (UQ) sur l'organisation administrative. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'UQO. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'UQ et de chacune des constituantes du réseau pour être approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, puis transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Par ailleurs, le Ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers. Les calculs définitifs ont été rendus disponibles seulement le 31 juillet dernier.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité d'audit externe qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Par ailleurs, la règle budgétaire 6.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'UQ a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration.

Madame Depatie confirme qu'aucune anomalie n'a été relevée et qu'une opinion sans réserve est émise. Il n'y a de plus aucune recommandation relative au contrôle. Elle souligne l'excellente organisation des dossiers étudiés et la participation active de la direction pour répondre aux demandes de précision.

Un membre demande des explications sur les écarts entre les revenus constatés à l'état des produits et charges (fonds de fonctionnement) et le montant de la subvention de fonctionnement inscrit dans la publication « calculs définitifs » du MEES.

La directrice du service des finances répond que le rapprochement entre les données est de nature technique et qu'il est remis aux auditeurs.

Madame Depatie quitte la séance (16 h 55).

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 3) d'adopter la résolution 402-CA-6123 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017; laquelle est jointe en appendice. Une membre, madame Louise Briand, dit s'être abstenue de voter par manque d'information.

5.2. Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017

Le MEES demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format d'états financiers accompagnés d'un rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre. Par ailleurs, le MEES demande à chacune des universités de produire un rapport financier conformément au Système d'information financière des universités (SIFU) au plus tard le 31 octobre, selon ses spécifications. Pour ce faire, le Ministère publie un cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités dans lequel il édicte le mode de classement des charges par fonction.

En 2013-2014, le Ministère a retiré son exigence de faire approuver ce document par le conseil d'administration. Toutefois, il demande aux universités québécoises de faire approuver les huit premières pages du SIFU, considérant que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale. Par ailleurs, selon les règles budgétaires, le SIFU n'a plus à être audité par l'auditeur indépendant. Le Ministère donne plutôt, à l'auditeur, un mandat d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur le SIFU. Dans son mandat, dont il fait rapport au Ministère, l'auditeur doit notamment s'assurer que ces données concordent avec les états financiers audités.

Le SIFU constitue, pour le MEES, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités.

Les huit premières pages du SIFU correspondent aux états financiers audités 2016-2017 qui ont été soumis à l'approbation du conseil d'administration précédemment.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 3) d'adopter la résolution 402-CA-6124 concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2016-2017; laquelle est jointe en appendice.

5.3. Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2017-2018

Le *Règlement général* 7 de l'UQ portant sur l'organisation administrative prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 56.1 f) du *Règlement général* de l'UQO, il est précisé que le conseil d'administration approuve annuellement le choix des auditeurs externes.

En 2014-2015, l'UQO a retenu l'offre de services de la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L. / S.E.N.C.R.L. (PwC) pour l'exercice financier 2014-2015 suite à un appel d'offres. Le conseil d'administration a nommé cette dernière à titre d'auditeur indépendant des livres de l'UQO pour l'exercice financier 2014-2015 à sa réunion du 8 décembre 2014 (résolution : 380-CA-5787). Il s'agit d'un contrat qui peut être reconduit quatre fois (4) pour une durée d'une (1) année à chaque fois. Le contrat ayant été reconduit en 2015-2016 et en 2016-2017, il s'agirait de la troisième reconduction.

La firme PwC a signifié, par écrit à la direction du Service des finances, suivant les conditions énoncées aux articles 2.3 et 2.4 des documents d'appel d'offres, son intention de reconduire le contrat pour l'année 2017-2018.

Par ailleurs, le comité d'audit externe recommande de nommer la firme PwC à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2017-2018. Conformément à ce qui est prévu dans l'offre de services de la firme, le coût du mandat d'audit 2017-2018 est de 35 000 \$ avant taxes pour un coût net de ristournes de taxes, selon le système de taxation actuel, de 37 427,86 \$.

La résolution 380-CA-5787 a été transmise aux membres aux fins de la présente séance à titre d'annexe 1.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6125 concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2017-2018; laquelle est jointe en appendice.

Madame Legault quitte la séance (17 h 05).

La présidente adresse de sincères remerciements à toute l'équipe du Service des finances.

6.- Affaires générales et corporatives

6.1. Information de la présidente

La présidente invite le directeur général de la Fondation de l'UQO, monsieur Jacques Giroux, à faire un bilan des plus récentes activités de la Fondation.

Ce dernier mentionne que la dernière année fut très positive pour la Fondation et il souligne notamment les dossiers et projets suivants :

- des protocoles d'entente avec divers mécènes sont en cours de renouvellement (pour les programmes de bourses), dont celui de Desjardins;
- un comité des dons planifiés a été mis en place afin de doter la Fondation d'une procédure de gestion de dons planifiés (legs testamentaires par exemple);
- un comité de gestion des toiles et des œuvres d'art a aussi été créé; il verra à déterminer si le moratoire concernant la collection de 280 tableaux, en cours depuis plusieurs années, doit être levé ou non;
- l'argumentaire de la campagne majeure de financement est toujours en développement;
- un projet pilote de télémarketing sera lancé le 2 octobre prochain, auprès d'environ 7400 récents diplômés. L'objectif envisagé est entre 20 000 \$ et 25 000 \$. Cette campagne, inspirée de ce qui se fait à l'Université d'Ottawa, contribuera à accentuer la notoriété de l'UQO. Une deuxième phase pourrait être lancée au printemps;
- une dégustation en format « soirée à l'aveugle » se tiendra le 16 novembre prochain à la grande salle de l'UQO. On espère en créer un événement annuel récurrent.

Un membre fait remarquer que l'Université compte parmi ses diplômés des personnes ayant terminé leurs études à l'époque où elle portait le nom de Direction des études universitaires de l'Ouest québécois (1972-1976) et de Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (1976-1981). Il serait important qu'ils figurent sur la liste des diplômés de l'UQO et qu'ils soient sollicités lors des campagnes et invités aux diverses activités. Le directeur général prend note du commentaire et souligne qu'un travail de mise à jour de la banque de données des diplômés est en cours.

La présidente informe quant à elle les membres de sa participation à la cérémonie de reconnaissance des employés de l'Université, au début de l'été, de même qu'au déjeuner du recteur le 12 septembre dernier.

Elle a également participé, le 6 septembre 2017, à une conférence organisée dans le cadre de la rentrée et intitulée *Les 7 clés du leadership au féminin* offerte par madame Janie Duquette, avocate, dirigeante d'entreprise, auteure et conférencière.

Enfin, elle souligne que madame Rokia Missaoui, professeure au Département d'informatique et d'ingénierie, a été honorée du prix *Gunter* pour la qualité des travaux qu'elle a présentés lors d'une conférence internationale qui s'est déroulée à Rennes, en France, en juin dernier. Il s'agissait de la 14^e édition de l'International Conference on Formal Concept Analysis (ICFCA) qui réunissait des chercheurs informaticiens dans le domaine du forage de données « data mining ».

6.2. Information du recteur

Plan stratégique 2016-2020

La mise en œuvre des projets du plan stratégique avance très bien. Il a rencontré, au cours de l'été, tous les titulaires de projets et la majorité des comités ont amorcé leurs travaux. Il souligne l'engagement soutenu de toutes les personnes impliquées dans ces projets. Le recteur continuera de tenir le conseil informé des progrès des projets du plan stratégique lors de chaque rencontre.

Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO)

Les démarches se poursuivent et suivent leur cours. Une coordonnatrice a récemment été embauchée et elle travaillera en premier lieu à l'organisation du financement, notamment par l'entremise du programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions. L'observatoire pourrait aussi être éligible au programme offert par Desjardins et au programme du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Il souligne que les ententes avec les MRC sont fondamentales. Le protocole est en voie d'être finalisé et signé.

Projet d'investissement pour l'édification d'un nouveau pavillon

Les démarches en ce sens se poursuivent pour permettre le rapatriement au pavillon Alexandre-Taché des services offerts au pavillon Lucien-Brault et pour assurer le développement de la recherche et des programmes en santé. Une réponse est espérée d'ici décembre prochain.

Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais – ACESO

L'analyse des données d'une récente étude a permis de mettre en évidence que plus de 4000 étudiants de la région se sont tournés vers l'Université d'Ottawa au cours des 5 dernières années. L'UQO doit poursuivre le développement de ses programmes pour attirer les étudiants tout en assurant la continuité de ses programmes existants.

Agrandissement du pavillon de Saint-Jérôme

Les démarches sont toujours en cours. Une rencontre prévue dans les semaines à venir avec madame Hélène David, ministre responsable de l'enseignement supérieur, sera déterminante.

Inscriptions

Les données de la rentrée 2017 montrent une hausse des demandes d'admission, mais une baisse des inscriptions, surtout au premier cycle. Pour redresser cette situation, diverses actions ont été prises. Le registraire ainsi que le Décanat des études travaillent notamment de concert avec les modules pour identifier les problématiques et y remédier. La Direction des communications et du recrutement a fait quant à elle de la relance téléphonique cet été auprès de 300 étudiants ayant déposé des demandes d'admission. De ce nombre, une centaine se sont par la suite inscrits. La compilation des données recueillies a permis de constater que ce sont les universités de Sherbrooke, de Trois-Rivières et d'Ottawa qui sont souvent préférées à l'UQO. Les particularités offertes par ces universités, particulièrement Sherbrooke, seront évaluées.

Recherche

Membre d'Universités Canada, le recteur porte à l'attention du conseil les résultats d'un rapport y ayant été déposé au printemps dernier. L'une des préoccupations majeures

du rapport Naylor - *Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays, du Comité consultatif sur le soutien fédéral à la science fondamentale* est l'importance d'assurer un réinvestissement majeur en recherche et une meilleure coordination des fonds de recherche puisque des retards importants sont observés. Ce sera important pour l'UQO étant donné l'arrivée de nombreux nouveaux professeurs qui devront être actifs en recherche.

6.3. Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au Conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Georges Farid

MEMBRE HONORAIRE :

**Linda Larose
Lorraine Vachon
Line Landriault**

Un membre se dit surpris qu'aucun document d'appui à ces candidatures ne soit joint à ce dossier. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que ces titres honorifiques sont décernés par le conseil sur recommandation du recteur lors du départ à la retraite d'employés et de professeurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6126 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Georges Farid; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6127 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Linda Larose; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6128 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lorraine Vachon; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6129 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Line Landriault; laquelle est jointe en appendice.

6.4. Contrat de services de recherche forestière de gré à gré avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) offre à l'UQO la possibilité de signer un contrat de services de recherche de gré à gré. Le MFFP veut maintenant réinvestir, après des années de coupures budgétaires, dans la recherche forestière en région et octroie un million de dollars à chacune des quatre universités en région : l'UQAT, l'UQAR, l'UQAC et l'UQO. Ce retournement de la politique de financement de la recherche forestière est inespéré pour les chercheurs dans le domaine.

Il est signifiant que le ministère inclue l'UQO dans sa politique de financement. En effet, cela témoigne de la position stratégique de l'ISFORT et du Centre sur l'adaptation aux

changements globaux des forêts en milieux tempérés urbains, ruraux et forestiers (Centre ACG), un centre de recherche reconnu par le conseil d'administration au printemps 2017 (400-CA-6081) à titre d'acteurs reconnus dans le domaine.

Plus particulièrement, le contrat de services donnera l'occasion aux chercheurs de l'UQO de répondre aux besoins de recherche forestière identifiés par les praticiens, et ce, dans le cadre d'une évaluation scientifique indépendante de haut niveau. Il est important d'évoquer que le contrat respecte et adhère à la mission universitaire de recherche et de formation de personnel de recherche hautement qualifié.

Le contrat offre à l'UQO une belle opportunité de positionnement stratégique régional. En effet, le secteur forestier est un important moteur économique de l'Outaouais et son activité est essentielle pour la région. Par ailleurs, le contrat de services est fédérateur dans la mesure où, bien orienté vers la recherche forestière, il permet aux chercheurs d'autres départements de participer à l'entreprise.

Le ministère est pleinement intéressé à concrétiser rapidement cette entente de service de recherche, qui n'est pas une subvention de recherche. Il a délégué son représentant à venir rencontrer le jeudi 14 septembre dernier la doyenne de la recherche, madame Charmain Levy, et à rencontrer les professeurs de l'ISFORT pour leur expliquer le potentiel de ce contrat de services.

Le conseil d'administration est appelé à mandater la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général à signer ce contrat de services de recherche forestière de gré à gré d'une valeur totale maximale d'un million de dollars qui sera versé sur deux années.

Les membres se réjouissent de cette entente et l'on propose de créer un événement pour souligner cette bonne nouvelle et contribuer à la promotion de l'UQO. Un membre, monsieur Michel Merleau, se dit notamment intéressé à collaborer à la mise en place de cette entente considérant que la communauté autochtone du Pontiac est très active au niveau de l'aménagement forestier dans l'Outaouais.

Un membre souligne que l'article 5 du contrat de service fait référence à une politique de placement que devrait détenir l'Université. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'UQO ne dispose pas d'un tel document et qu'un suivi à cet effet devra être fait.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6130 concernant le contrat de services de recherche forestière de gré à gré avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) laquelle est jointe en appendice.

7.- **Affaires académiques**

7.1. **Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6131 concernant l'émission d'attestation d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.2. **Admission au régime à temps partiel, aux trimestres d'été, aux programmes en développement international, et ce, dès le trimestre d'été 2018**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration le projet d'admission au régime à temps partiel, aux trimestres d'été, aux programmes en développement international, et ce, dès le trimestre d'été 2018.

Tenant compte de la croissance des effectifs étudiants aux programmes en développement international, de la demande des étudiants et de l'offre de cours en vigueur, il est envisagé de permettre l'admission à temps partiel, aux trimestres d'été, pour le certificat en développement international (4043), la majeure en développement international (6541) et la concentration en développement international (7631).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6132 concernant l'admission à temps partiel, aux trimestres d'été, aux programmes de certificat en développement international (4043), de la majeure en développement international (6541), et de la concentration en développement international (7631), et ce, dès le trimestre d'été 2018; laquelle est jointe en appendice.

7.3. Hausse de contingentement de 20 à 30 étudiants à la maîtrise en travail social (3763) et (3563), au campus de Saint-Jérôme

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation du conseil d'administration le projet de la hausse du contingentement de 20 à 30 étudiants à la maîtrise en travail social (3763) et (3563), au campus de Saint-Jérôme. Elle explique que le secteur désire à la fois plus de latitude et mieux répondre à ses obligations eu égard à la qualité des dossiers des étudiants lors des demandes de propédeutiques et de réussite des étudiants à la propédeutique.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6133 concernant la hausse de contingentement de 20 à 30 étudiants à la maîtrise en travail social (3763) et (3563), au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1. Nomination des membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2017-2018

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par les articles 81 et 93 du *Règlement général*. Ce comité est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont le président ou le vice-président. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière.

Le conseil, au moment de procéder à la composition des comités, nomme parmi les membres admissibles pour siéger à tel comité, une personne pour agir à titre de président.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer que soit mis en place et appliqué un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financiers;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;
- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Les membres du comité pour l'année 2016-2017 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard, Dominique Toupin (présidente) et monsieur Denis Beaudoin. Le 29 février 2016, le conseil d'administration nommait madame Diane Godmaire membre du comité d'audit externe, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Beaudoin, suite à sa démission. Également, le 19 juin 2016, le conseil d'administration nommait monsieur Claude Chénier, à titre de membre du comité d'audit externe et président dudit comité, pour la durée non écoulée du mandat de madame Dominique Toupin, suite à sa démission.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 402-CA-6134 concernant la nomination des membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2017-2018 (Lisette Blouin-Monfils, Diane Godmaire, Lyse Ricard, Claude Chénier, président); laquelle est jointe en appendice.

9.- **Période d'information et questions**

Un membre fait part au conseil d'un projet sur lequel il travaille avec les villes de Maniwaki et de Gatineau, soit le projet d'aéroport de l'Outaouais lequel pourrait s'allier avec le projet Aéro Montréal pour créer, dans la région, une grappe aéronautique et aérospatiale. Un programme en aéronautique pourrait être intéressant pour l'UQO qui pourrait travailler de concert avec l'ÉTS, très reconnue pour son expertise en la matière. Un tel programme pourrait permettre à l'Université de bénéficier d'aide financière du gouvernement fédéral dans ce domaine.

10.- **Dépôt de documents**

10.1. **Correspondance de la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

10.1.1. **Subvention de réinvestissement pour l'année universitaire 2016-2017**

10.1.2. **Bourses d'études aux cycles supérieurs en sciences infirmières pour l'année universitaire 2016-2017**

10.1.3. **Subvention conditionnelle pour l'année universitaire 2016-2017**

10.1.4. **Subvention du programme *Placements Universités* pour l'année universitaire 2016-2017**

10.2. **L'héritage intellectuel de Thibault Martin, La Presse (Le Droit)**

10.3. **Participation aux délibérations du conseil d'administration – Décision du Tribunal d'arbitrage**

11.- **Prochaine réunion (30 octobre 2017)**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 30 octobre 2017 à 16 h 30.

12.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 05.

Original signé par :

Diane Godmaire, présidente
André J. Roy, secrétaire général